



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE

22 JUILLET 2024

14h30 - 17h30

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du CMF du 15 décembre 2023
2. Bilan du débat public mutualisée (par la CPDP)
3. Mise à jour de la Stratégie de façade maritime
4. Approbation des propositions en matière de zones de protection forte
5. Travaux des instances
6. Actualités

1 **Approbation du compte-rendu du CMF du 15 décembre 2023**

2 Bilan du débat public mutualisé

3 Mise à jour de la Stratégie de façade maritime



Mise à jour de la Stratégie de façade maritime

POUR AVIS D'ICI AU 29 JUILLET 2024

- Une **première version “projet” de la Stratégie** de façade maritime mise à jour doit être transmise pour avis à l'autorité environnementale **en octobre**
- Cette version tiendra compte, au maximum, des recommandations issues du débat public, des instances de concertation et de la SNML 2
- Plusieurs **parties de la Stratégie** ont été **transmises aux membres du CMF pour un premier avis d'ici au 29/07** : document principal, annexes 1 à 6 (décrites ci-après)

3 Mise à jour de la Stratégie de façade maritime

POUR AVIS D'ICI AU 29 JUILLET 2024

Composition de la Stratégie de façade maritime (détail ci-après) :

- **Document principal synthétique** : 50 pages
- **Annexe 1** : Force juridique du DSF (opposabilité et périmètre)
- **Annexe 2** : Situation de l'existant
- **Annexe 3** : Évaluation du bon état écologique
- **Annexe 4** : Objectifs
- **Annexe 5** : Cartes des enjeux
- **Annexe 6** : Zones de vocations

POUR AVIS D'ICI AU 29 JUILLET 2024

- **Document principal synthétique : 50 pages**
 - Reprise des éléments du Dossier du maître d'ouvrage (concertés avec la CP) : description de la biodiversité et des écosystèmes de la façade, description des activités maritimes et de leurs interactions et impacts, vision à 2050
 - Les éléments cartographiques sont en cours d'actualisation par le CEREMA
- **Nouvelle annexe 1 relative à la force juridique du Document stratégique de façade**
- **Annexes 2 et 3 relatives à la situation de l'existant (activités humaines) et à l'évaluation du bon état écologique** (uniformisation des fiches réalisées pour le dossier du maître d'ouvrage)

POUR AVIS D'ICI AU 29 JUILLET 2024

- **Annexe 4** : liste détaillée des **objectifs stratégiques** environnementaux et socio-économiques
 - Mise à jour des objectifs / indicateurs / cibles en vigueur
 - En cours : prise en compte de la nouvelle SNML et du bilan du débat public
- **Nouvelle annexe 5** : cartes d'enjeux écologiques (inchangée) et socio-économiques (mise à jour)

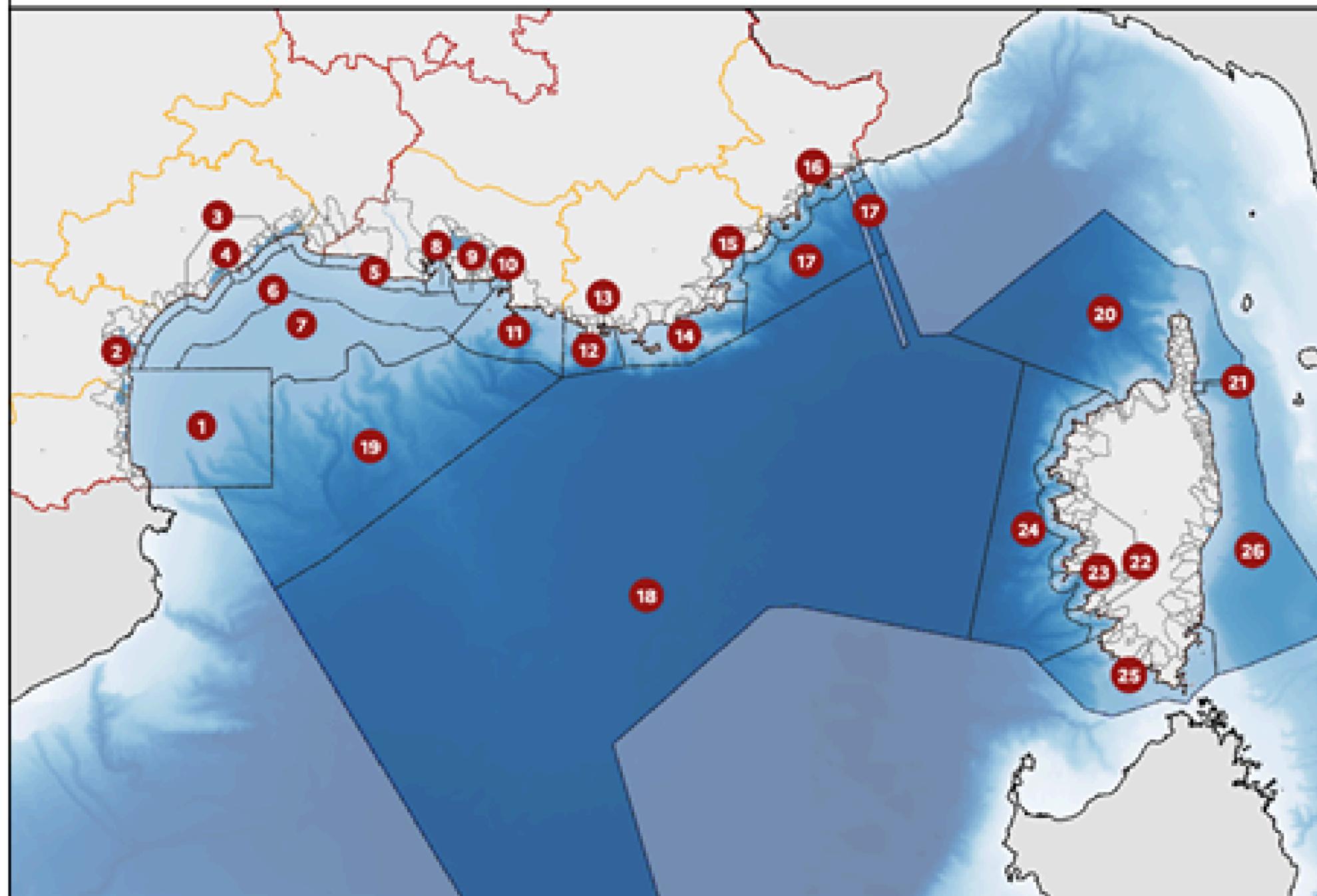
Mise à jour de la Stratégie de façade maritime

POUR AVIS D'ICI AU 29 JUILLET 2024

- **Annexe 6 :**
 - **zones de vocations**
 - Simplification : passage de 30 à 26 zones de vocations (carte ci-après)
 - Actualisation des cartographies par zone (nouveaux sites, nouvelles activités, etc.)
 - Descriptifs et prescriptions en cours d'opérationnalisation
 - **Planification thématique** (éolien, zones de protection forte, aquaculture)

Zones de vocations Méditerranée

Proposition



- 1 Périmètre du Parc naturel marin du Golfe du Lion
- 2 Port-la-Nouvelle
- 3 Littoral languedocien
- 4 Sète
- 5 Camargue
- 6 Plateau du Golfe du Lion
Eaux territoriales
- 7 Plateau du Golfe du Lion
Zone économique exclusive
- 8 Golfe de Fos-sur-Mer
- 9 Côte Bleue
- 10 Rade de Marseille
- 11 Périmètre du parc national des Calanques
- 12 Littoral varois Ouest
- 13 Rade de Toulon
- 14 Périmètre du Parc national de Port-Cros
- 15 Littoral varois Est
- 16 Littoral des Alpes-Maritimes
- 17 Large Provence Alpes Côte d'Azur
- 18 Plaine bathyale
- 19 Canyons
- 20 Périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate
- 21 Bastia
- 22 Littoral occidental de la Corse
- 23 Golfe d'Ajaccio
- 24 Large côte occidentale de la Corse
- 25 Littoral Sud de la Corse
- 26 Plaine orientale et large Est de la Corse



Site : DIRM - Méditerranée
Délimitations Maritimes : SHOM
Sources : Administratif : SOG
Bathymétrie : SHOMnat
Auteur : DIRM - Méditerranée
Production : Juillet 2022

- Zone économique exclusive
- Départements du littoral Méditerranéen
- Régions du littoral Méditerranéen
- Zones de vocations



3 Mise à jour de la Stratégie de façade maritime

- Consultation du 12 au 29 juillet
- Consultations en août et septembre 2024 :

CP	CMF
<ul style="list-style-type: none">• Projet de réponse de l'État au CR du débat• Suivi des travaux de mise à jour de la stratégie de façade maritime	<ul style="list-style-type: none">• Projet de Stratégie de façade maritime

PLANIFICATION MARITIME DE LA FACADE MEDITERRANEE

CARTOGRAPHIE DES ZONES PRIORITAIRES POUR L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX PARCS ÉOLIENS AUX HORIZONS 10 ANS / 2050

CMF DU 22 JUILLET 2024

PLANIFICATION MARITIME DE LA FACADE MEDITERRANEE

CARTOGRAPHIE DES ZONES PRIORITAIRES POUR L'IMPLANTATION DE NOUVEAUX PARCS ÉOLIENS AUX HORIZONS 10 ANS / 2050

CMF DU 22 JUILLET 2024

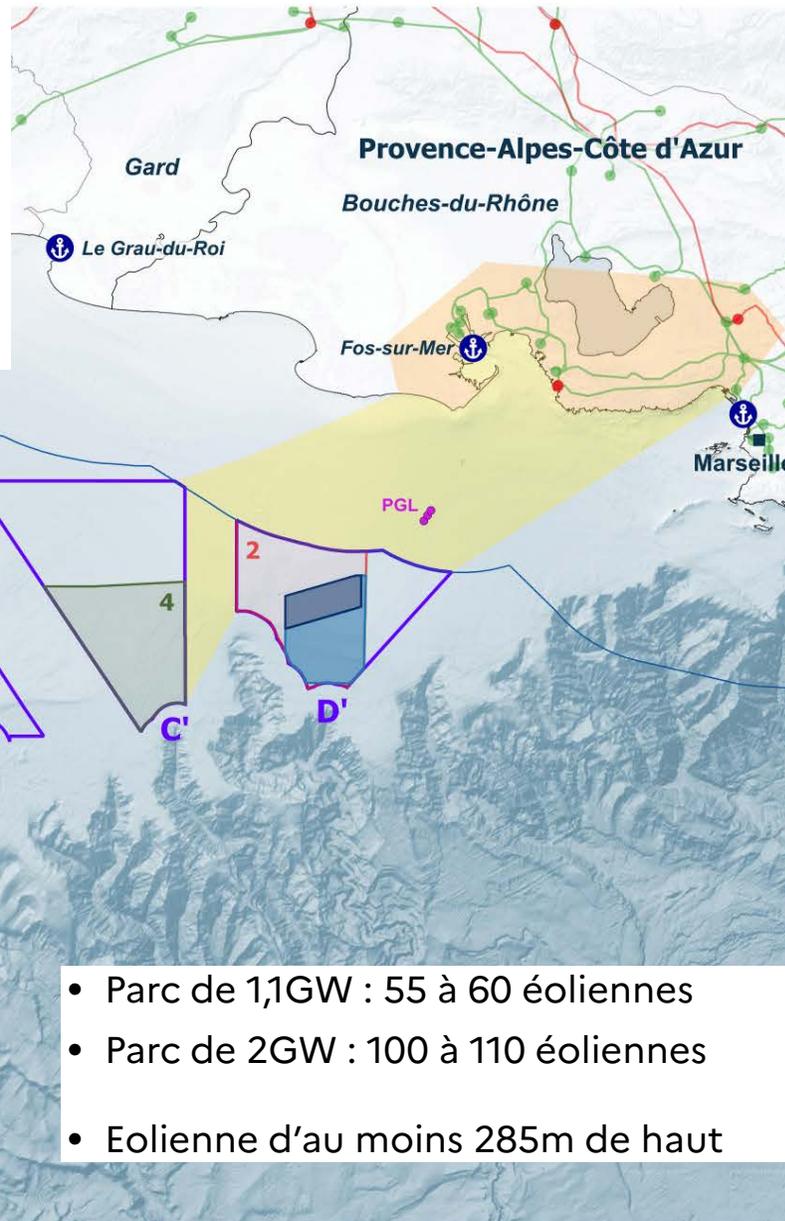
LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN EN MER MÉDITERRANÉE



Fourchette à 2050 de 4 à 7,5GW
Entre +2,5 et + 6 GW
(2 à 4 nouveaux parcs)

Dont fourchette à 10 ans
Entre +2 et +3,5GW
(1 à 3 nouveaux parcs)

Mise en service en 2035 (AO10) et 2040 (AO11)



- Parc de 1,1GW : 55 à 60 éoliennes
- Parc de 2GW : 100 à 110 éoliennes
- Eolienne d'au moins 285m de haut

Eolien flottant

- Projets éoliens pilotes
- Zones retenues pour l'appel d'offres des parcs d'environ 250 MW (AO6)
- Zones retenues pour l'appel d'offres à venir des parcs d'environ 500 MW
- Zones définies dans la décision ministérielle du 17 mars 2022, ayant vocation à accueillir les premiers parcs et leur extension
- Zones retenues dans la décision ministérielle du 17 mars 2022 pour la poursuite d'études techniques et environnementales
- Zones propices au développement de l'éolien en mer
- Zones d'étude pour le raccordement en mer
- Zones d'étude pour le raccordement à terre

Réseau RTE existant

- Postes ● 400 kV ● 225 kV
- Lignes — 400 kV — 225 kV

Limites administratives et toponymie

- Limite de région — Limite de département
- Préfecture ⚓ Principaux ports

Délimitations maritimes

- Limite extérieure des eaux territoriales (12 milles)
- - - Limite des eaux sous souveraineté ou juridiction revendiquée par la France n'ayant pas fait l'objet d'un accord de délimitation avec un autre Etat

Sources
Eolien flottant : Ministère de la transition énergétique / RTE
Limites administratives : IGN / Délimitations maritimes : Shom
Fonds bathymétrique : EMODnet

Etapes-clés de l'exercice de définition des zones

Concertation approfondie
avec l'ensemble des parties
prenantes de la façade pour
définir les zones prioritaires
d'implantation de l'éolien
en mer

- **26 avril 2024** : Clôture du débat public « La mer en débat »
- **28 mai** : Commission spécialisée éolien flottant
- **21 juin** (retour des avis) : Consultation du conseil scientifique
- **26 juin** : Publication du compte-rendu du débat public
- **22 juillet** : CMF Méditerranée
- **Avant fin juillet** : Première remontée officielle des propositions de zones prioritaires de développement de l'éolien en mer des préfets coordonnateurs vers les administrations centrales
- **Fin août – mi septembre** : Consultation écrite des membres du CMF
- **26 septembre 2024** : Publication de la réponse de la maîtrise d'ouvrage, incluant les cartographies éolien en mer

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE EOLIEN

Travaux en atelier avec 4 groupes constitués de profils variés

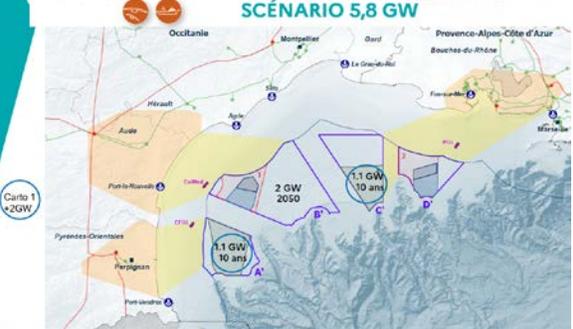
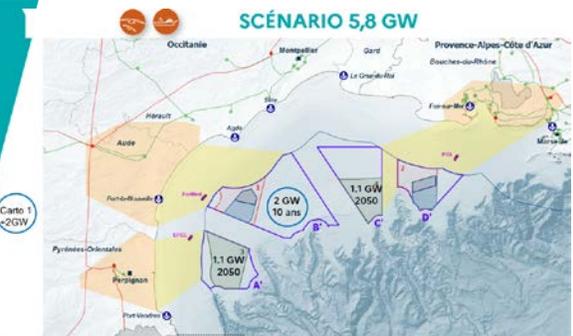
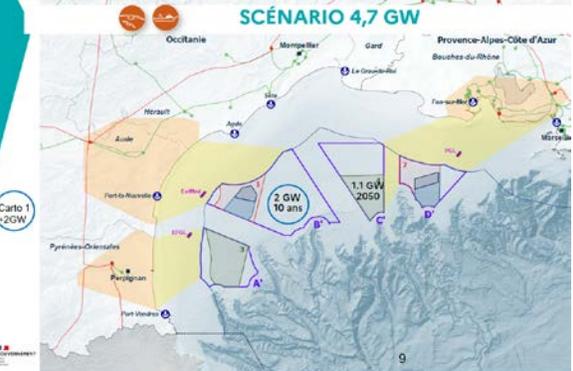
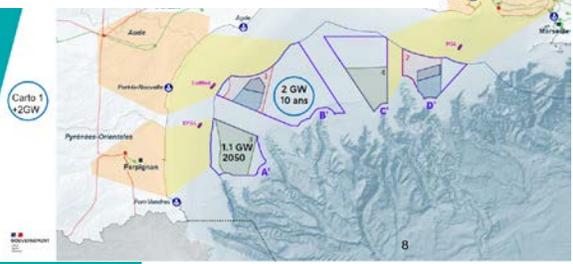
Un travail en 4 temps :

- 1^{er} temps : Analyse des enjeux
- 2^e temps : Identification de solutions spatialisées fourchette à 10 ans
- 3^e temps : Identification de solutions spatialisées fourchette 2050
- 4^e temps : Recommandations et préconisations

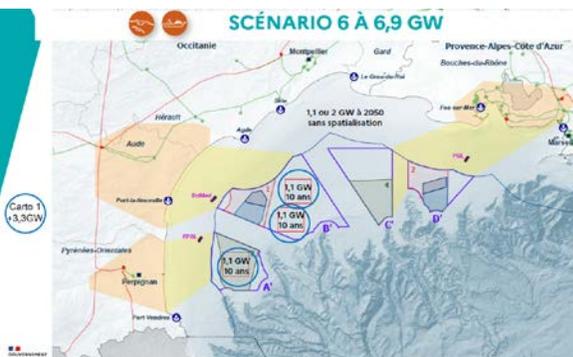
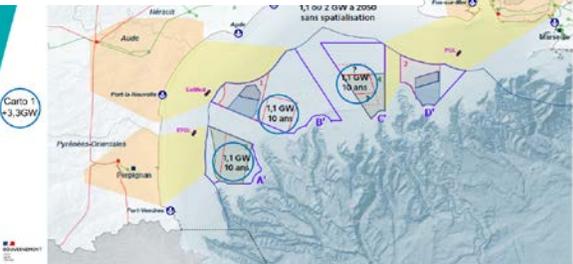


Un large panel de propositions allant de **4,7 GW** à **9,1 GW**

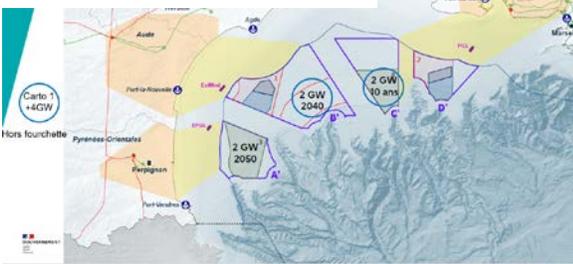
G1 : 4,7 à 5,8GW



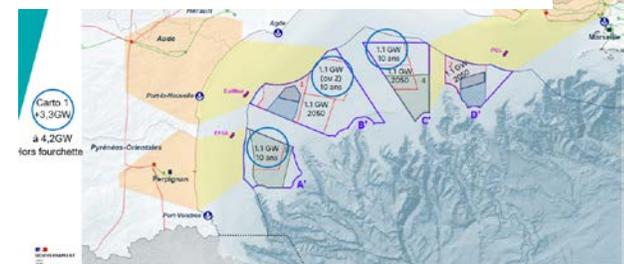
G2 : 6 à 6,9GW



G3 : 7,6GW



G4 : 8,2 à 9,1GW



Une mobilisation des zones qui augmente avec le volume de puissance
 1 seule proposition pour ajouter un parc en D'

Une cartographie n° 1 à 10 ans entre 2GW et 4,2GW, entre 1 et 3 parcs:

- 2GW : 1 parc en B'
- 2,2GW : 2 parcs en A'/C'
- 3,3GW : 3 parcs en A'/B'/C' ou A'/B'
- 4GW : 2 parcs en B'/C'
- 4,2GW : 3 parcs en A'/B'/C'

Les préconisations issues des travaux des quatre groupes

- Echelonnement dans le déploiement des parcs, dans l'attente de données complémentaires sur l'environnement.
- Impact sur l'activité des pêcheurs
- Localisation des parcs
- Visibilité des parcs
- Un groupe note l'ambition sur la façade pour la filière, compte tenu des investissements portuaires qui seront menés.

LES TRAVAUX MENES PAR L'ETAT

Objectifs

- Elaborer **différentes solutions spatialisées** par zones propices prenant en compte les enjeux considérés comme prioritaires et les enseignements du débat public.



Avifaune



Mammifères
marins



Paysage



Pêche



Transport
maritime



Vent

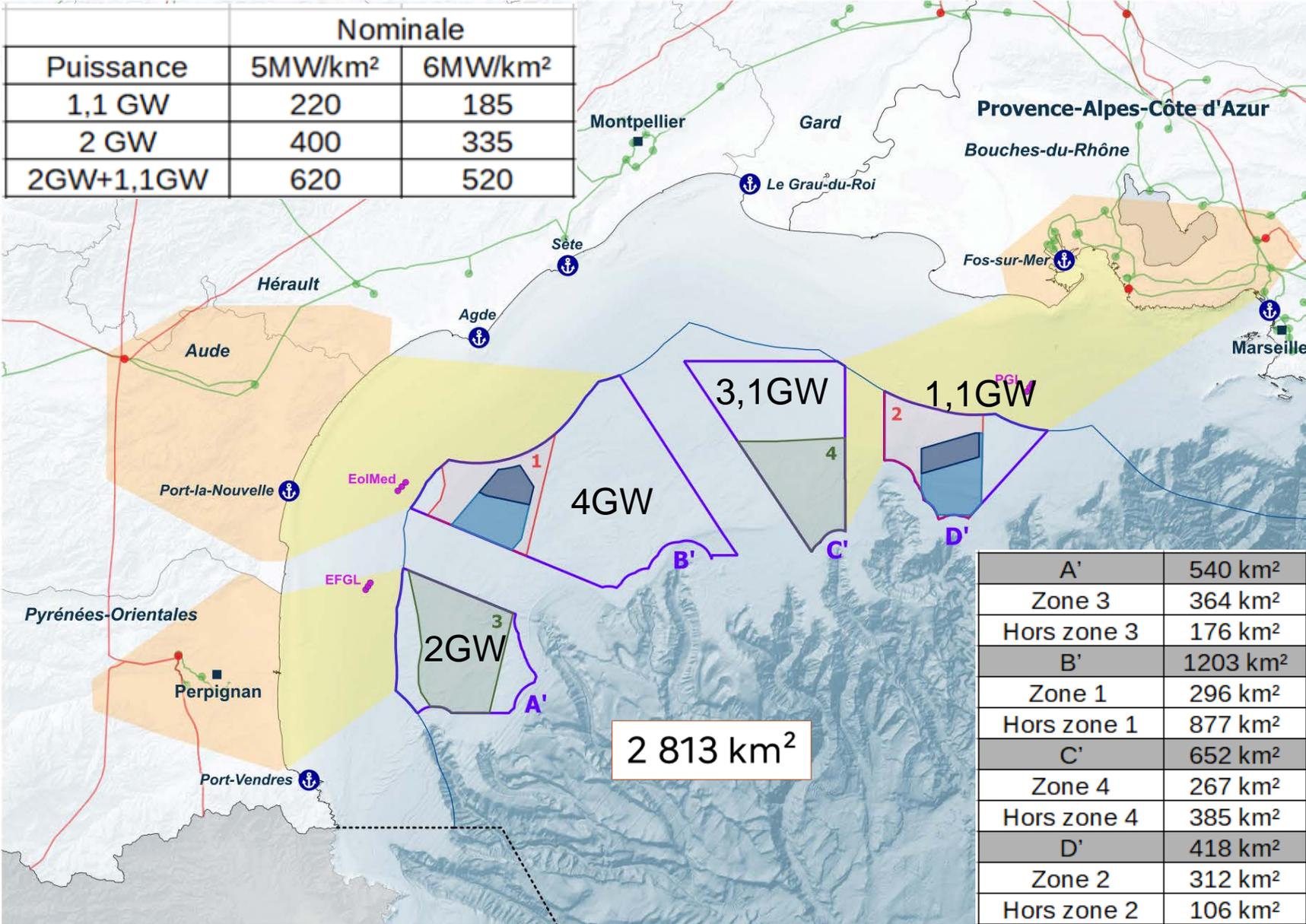


Raccordement

- Définir leurs caractéristiques **favorables** et les points de **sensibilités**.
- Etablir et comparer différents **scénarios de puissance** combinant les solutions spatialisées afin de définir un scénario conciliant les **enjeux d'acceptabilité** vis-à-vis des acteurs socio-économiques et de protection de l'environnement.

SURFACES RECHERCHÉES – CAPACITE THÉORIQUE MAXIMALE DES ZONES

Puissance	Nominale	
	5MW/km ²	6MW/km ²
1,1 GW	220	185
2 GW	400	335
2GW+1,1GW	620	520



A'	540 km ²
Zone 3	364 km ²
Hors zone 3	176 km ²
B'	1203 km ²
Zone 1	296 km ²
Hors zone 1	877 km ²
C'	652 km ²
Zone 4	267 km ²
Hors zone 4	385 km ²
D'	418 km ²
Zone 2	312 km ²
Hors zone 2	106 km ²

Eolien flottant

- Projets éoliens pilotes
- Zones retenues pour l'appel d'offres des parcs d'environ 250 MW (AO6)
- Zones retenues pour l'appel d'offres à venir des parcs d'environ 500 MW
- Zones définies dans la décision ministérielle du 17 mars 2022, ayant vocation à accueillir les premiers parcs et leur extension
- Zones retenues dans la décision ministérielle du 17 mars 2022 pour la poursuite d'études techniques et environnementales
- Zones propices au développement de l'éolien en mer
- Zones d'étude pour le raccordement en mer
- Zones d'étude pour le raccordement à terre

Réseau RTE existant

- Postes ● 400 kV ● 225 kV
Lignes — 400 kV — 225 kV

Limites administratives et toponymie

- Limite de région — Limite de département
■ Préfecture ⚓ Principaux ports

Délimitations maritimes

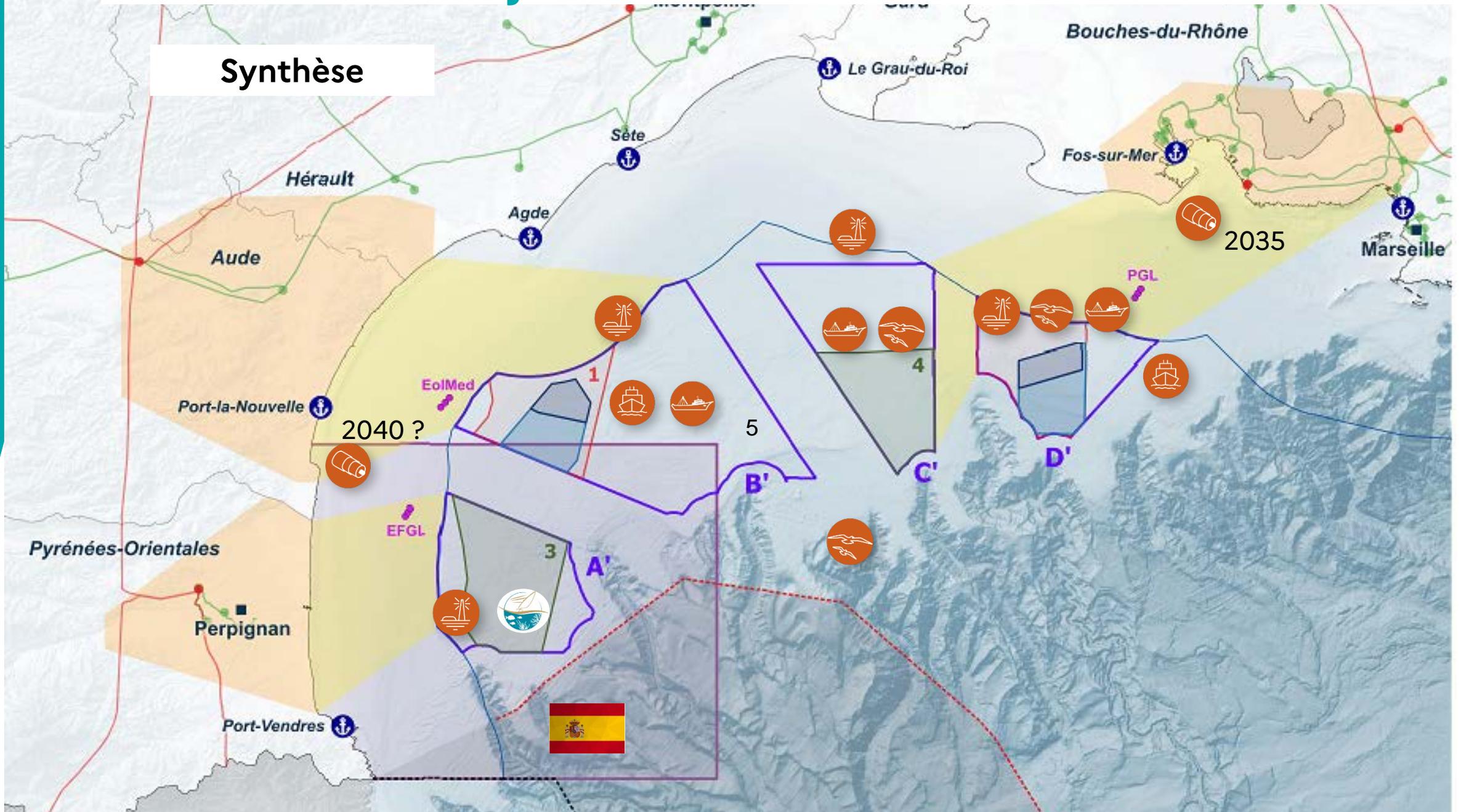
- Limite extérieure des eaux territoriales (12 milles)
- - - Limite des eaux sous souveraineté ou juridiction revendiquée par la France n'ayant pas fait l'objet d'un accord de délimitation avec un autre Etat

Sources
Eolien flottant : Ministère de la transition énergétique / RTE
Limites administratives : IGN / Délimitations maritimes : Shom
Fonds bathymétrique : EMODnet



ENJEUX DOMINANTS PAR ZONE

Synthèse



ZONE A' – SOLUTION 1,1GW

Avec maintien de l'axe Sète-Espagne

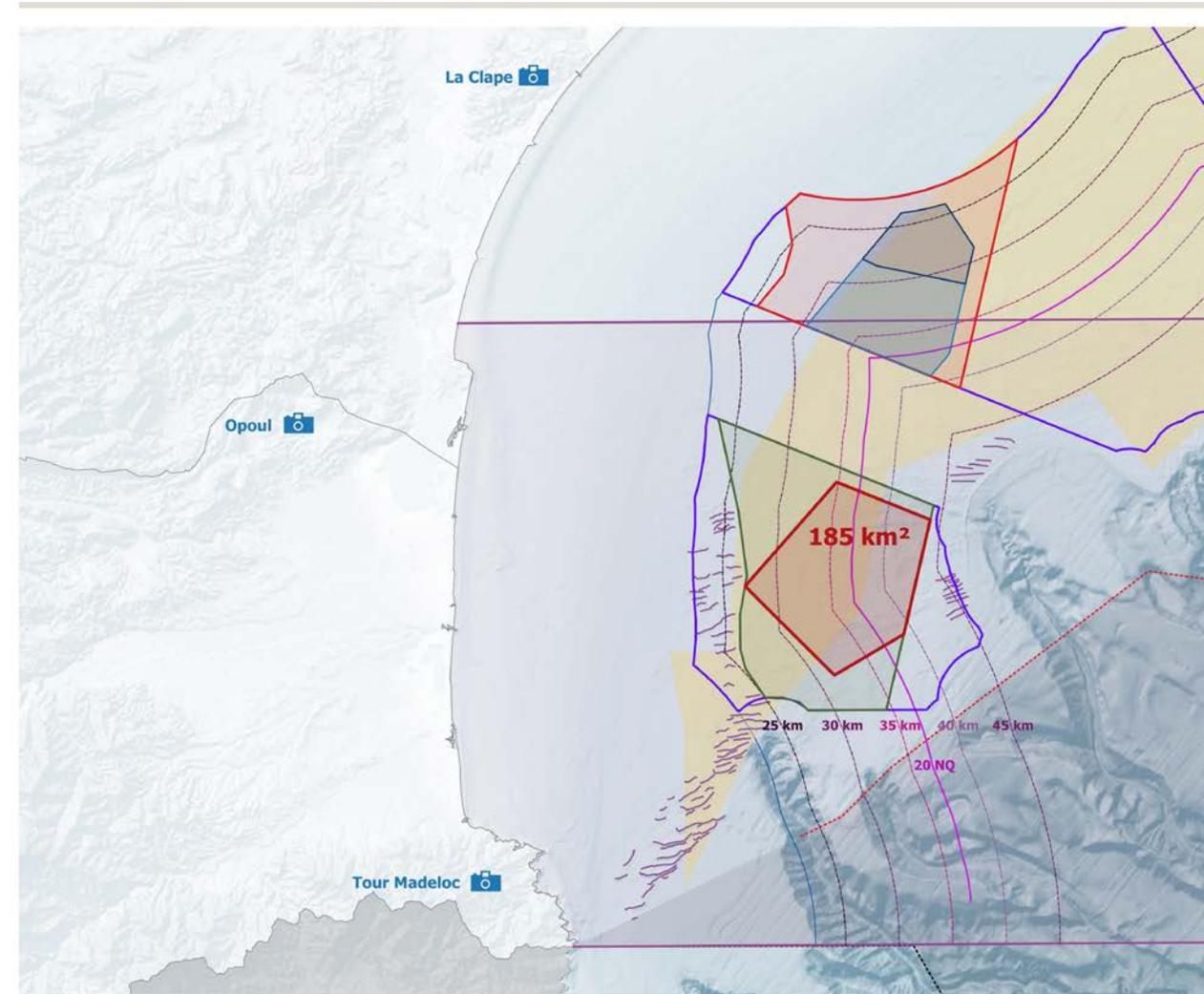
1,1GW - 55 à 60 éoliennes sur 185km² (6MW/km²)

Caractéristiques favorables

- Maintien du trafic Sète-Espagne
- Mobilise les espaces les plus ventés de la façade
- Composition d'ensemble permettant de favoriser des formes de parcs cohérentes avec AO6/AO9 et B' et permettant de diminuer les angles de vue (Madeloc, Opoul et la Clape)
- Localisée majoritairement dans la zone WestMed

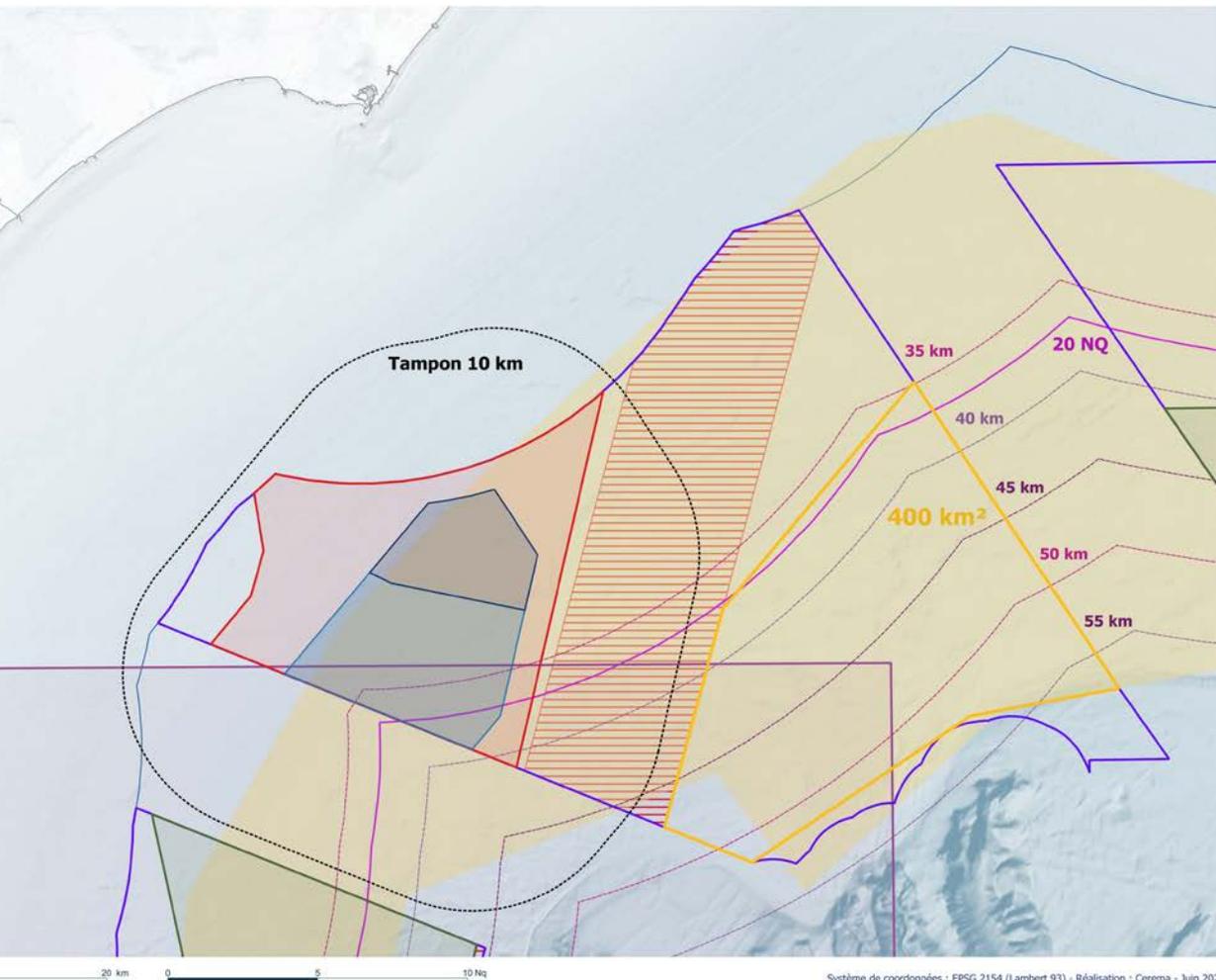
Points de sensibilité

- Entièrement dans le périmètre du PNMGL
- Impact paysager depuis les points hauts de la côte Vermeille et espace de respiration réduit avec la zone B'
- Point le plus proche de la côte 27km
- Espace pêché par le port de PLN (259€) et Agde (105k€)
- Enjeu transfrontalier



ZONE B' – SOLUTION 2GW

Avec maintien de l'axe Sète-Espagne



2GW - 100 à 110 éoliennes sur 400km² (5MW/km²)

Caractéristiques favorables

- Maintien du trafic Sète-Espagne
- Mobilise les espaces les plus ventés de la zone située au Sud
- Localisée à + de 20Nq et en quasi totalité dans la zone WestMed
- Permet une activité de pêche entre les parcs AO6/AO9 et le nouveau parc
- Eloignement à la côte de plus de 35km

Points de sensibilité

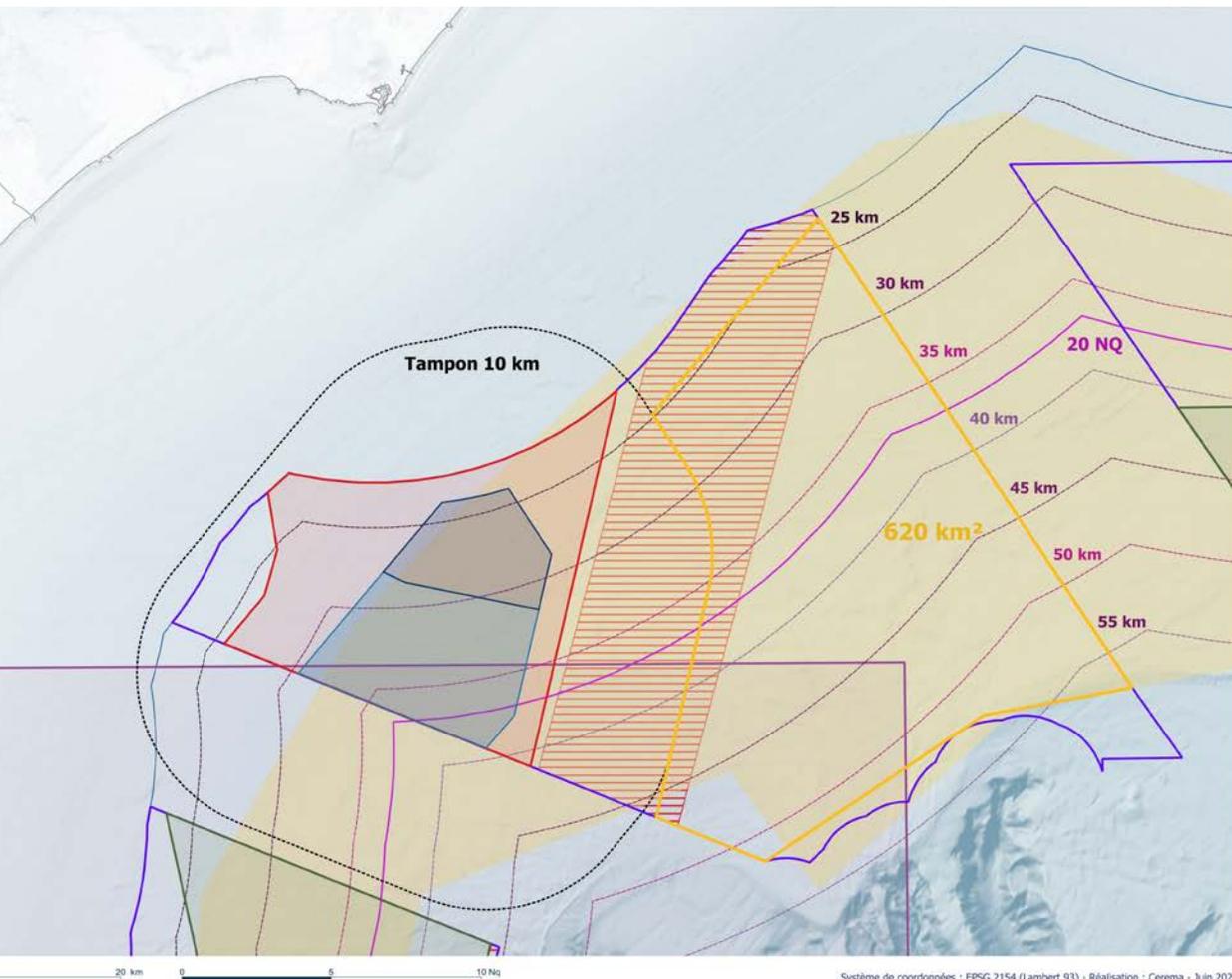
- Espace pêché par les ports de Sète (508€) et Agde (380k€)
- 129km² dans le périmètre du PNMGL



Le chenal (hachuré rouge) de 5Nq est axé sur la route usuelle des TMD. Réflexion à mener si nécessité de créer un DST

ZONE B' – SOLUTION 3,1GW

Avec déplacement de l'axe Sète-Espagne avec respect tampon 10km



Système de coordonnées : EPSG 2154 (Lambert 93) • Réalisation : Cerema - Juin 2024

3,1GW - 100 à 110 éoliennes sur 620 km² (5MW/km²)

Caractéristiques favorables

- Localisée en quasi totalité dans la zone WestMed
- Permet une activité de pêche entre les parcs AO6/AO9 et le nouveau parc

Points de sensibilité

- Déplacement de l'axe Sète-Espagne (allongement de parcours de 10%, condition de mer plus formée)
- Eloignement à la côte de près de 23km
- Angle horizontal (paysage) de plus de 70°
- Fort impact sur les activités des ports de Sète (788k€) et d'Agde (588k€)
- 145km² dans le périmètre du PNMGL

ZONE C' – SOLUTION 1,1GW

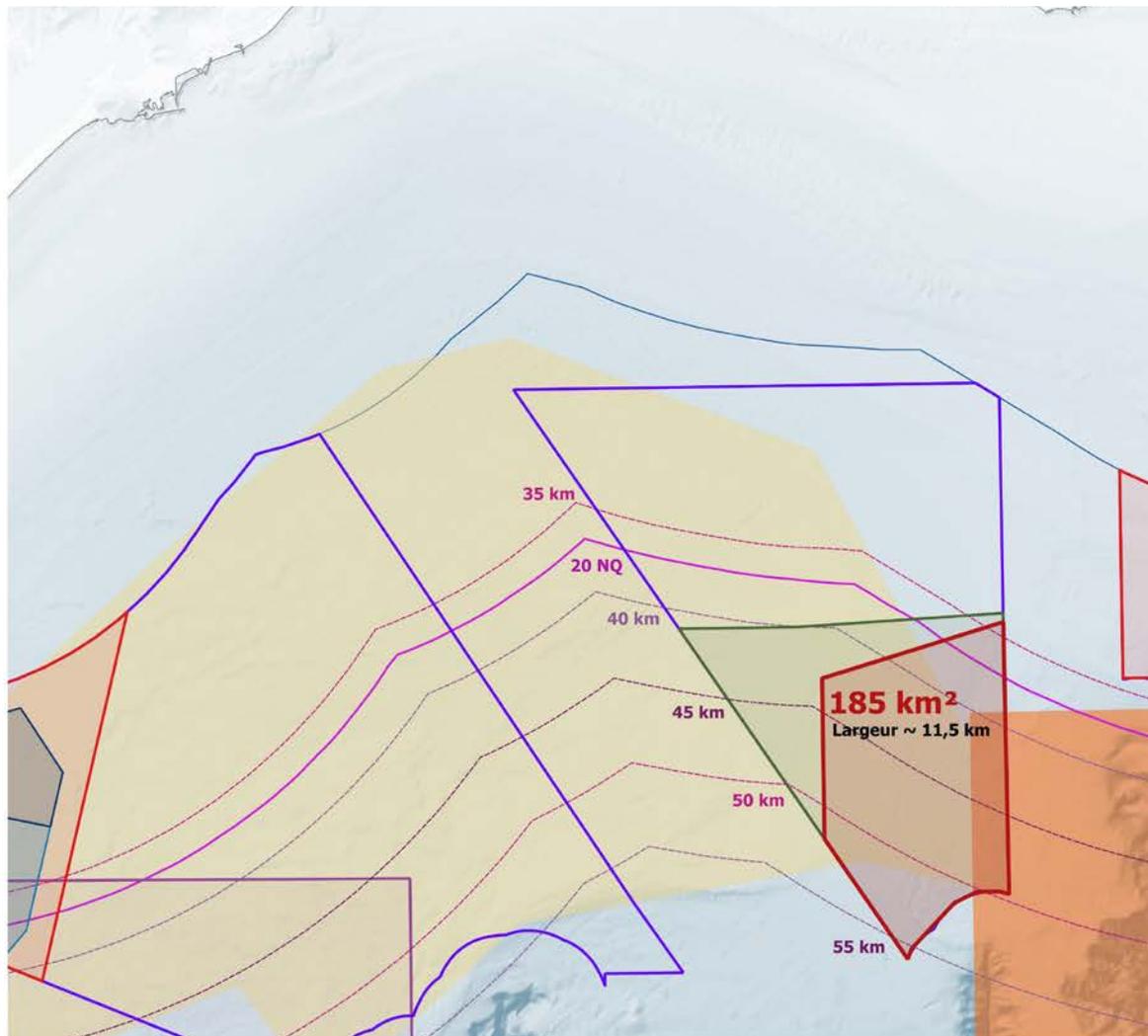
1,1GW - 55 à 60 éoliennes sur 185km² (6MW/km²)

Caractéristiques favorables

- Evite les enjeux avifaune localisée au Nord et réduit l'étalement face à la Camargue (flux migratoire Nord-Sud)
- Localisée en quasi totalité à + de 20Nq et pour partie dans la zone WestMed
- Mobilise les espaces les plus ventés de la zone située au Sud
- Eloignement à la côte de plus de 34km et compacité depuis les Saintes Marie et l'Espiguette

Points de sensibilité

- Espace pêché par les ports de Sète (393€) et Grau-du-Roi (63k€)
- Déplacement du trafic Sète-Bonifacio, déjà engagé par AO6/AO9



0 10 20 km 0 5 10 Nq

ZONE C' – SOLUTION 2GW

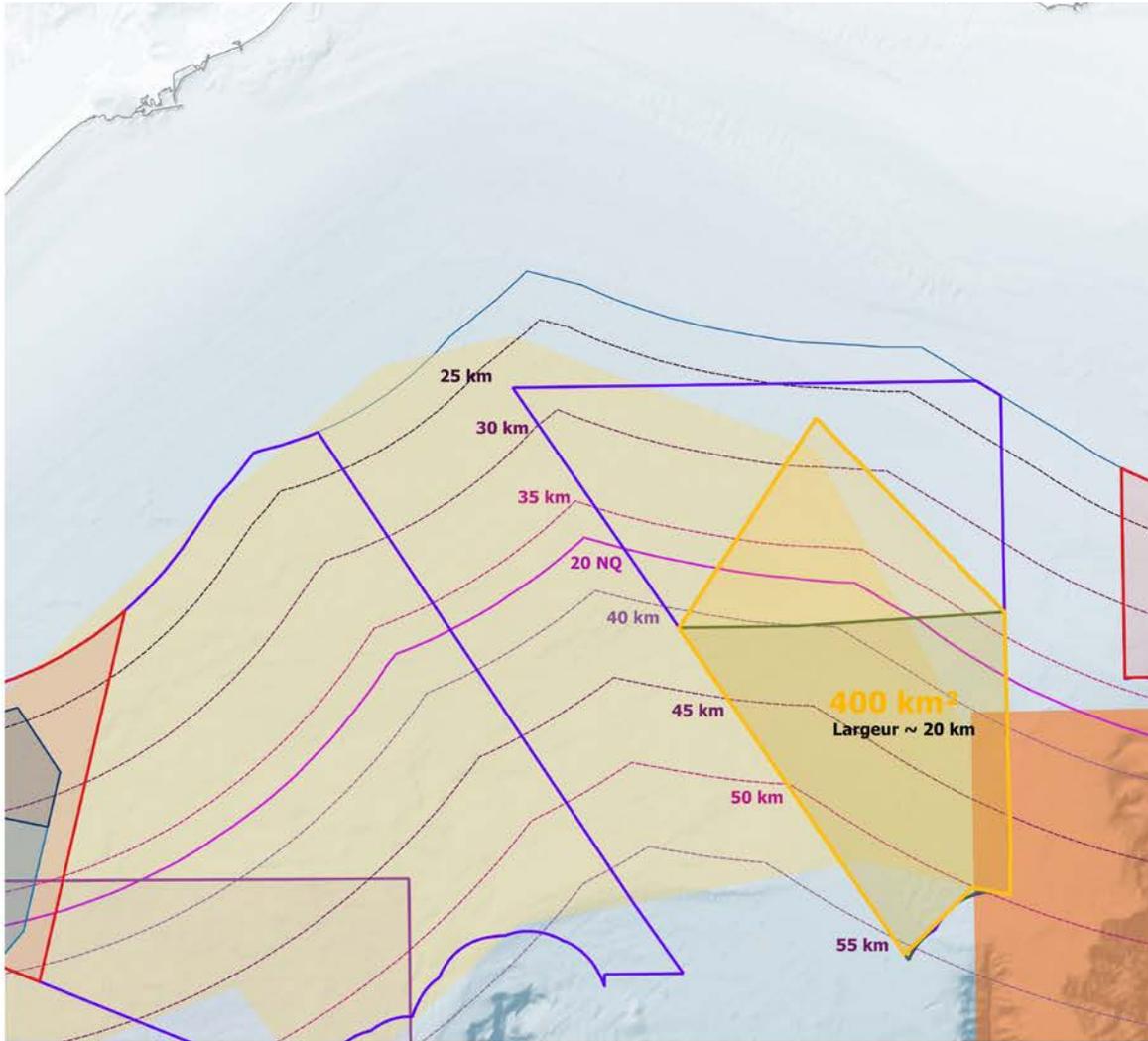
2GW - 100 à 110 éoliennes sur 400 km² (5MW/km²)

Caractéristiques favorables

- Composition « en pointe de diamant » pour réduire la perception depuis le « grand site » de l'Espiguette

Points de sensibilité

- Vient s'implanter au Nord de la zone qui est pêchée par les ports du Grau-du Roi et Sète
- Parc étalé face à la Camargue (flux migratoire Nord-Sud)
- Parc plus proche des Saintes Marie (27km) que AO6/AO9 , et à 30km de l'Espiguette
- Mobilise au nord la zone la moins ventée de la façade
- Déplacement du trafic Sète-Bonifacio, déjà engagé par AO6/AO9



ZONE C' – SOLUTION 2GW DENSIFIÉ

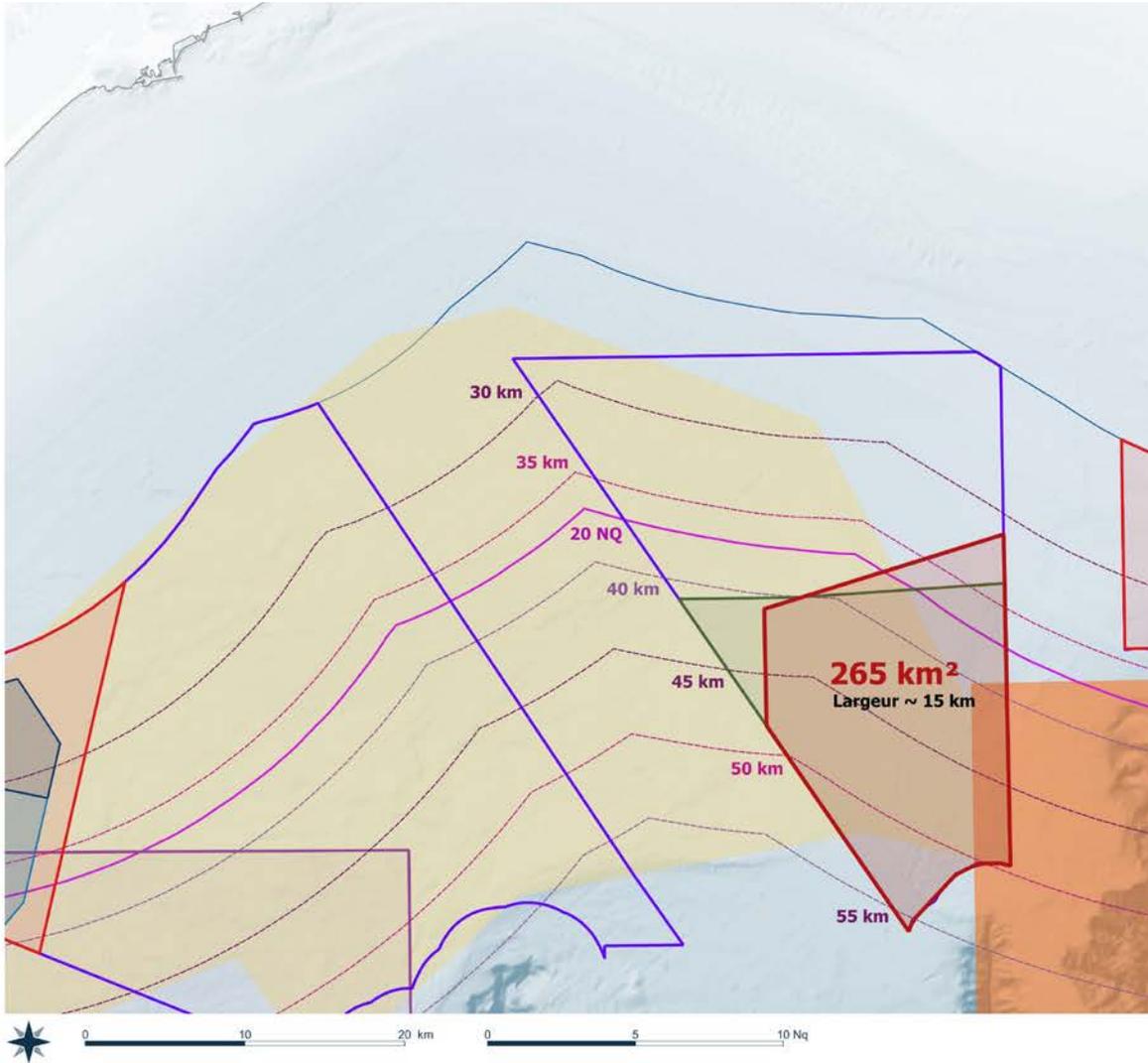
2GW densifié - 100 à 110 éoliennes sur 265 km² (7,5MW/km²)

Caractéristiques favorables

- Augmente le productible
- Etalement moins réduit face à la Camargue (flux migratoire Nord-Sud) Localisée en grande partie à + de 20Nq et pour moitié dans la zone WestMed
- Mobilise pour partie les espaces les plus ventés de la zone située au Sud
- Eloignement à la côte de plus de 31km et compacité depuis les Saintes Marie et l'Espiguette

Points de sensibilité

- Sort de la zone 4 et vient s'implanter au Nord de la zone qui est pêchée par les ports du Grau-du Roi et Sète
- Réduit les possibilités d'évitement lors de la phase de développement du projet
- Déplacement du trafic Sète-Bonifacio, déjà engagé par AO6/AO9



SCENARIOS DE DEVELOPPEMENT A 2050

Scénario GW	5,8	6,7	6,7	6,9	7,8
Zone A'	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Zone B'	2	2	2	3,1	3,1
Zone C'	1,1	2 densifié	2	1,1	2
Zone D'	0	0	0	0	0
<u>AO6/AO9</u> et pilotes	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6

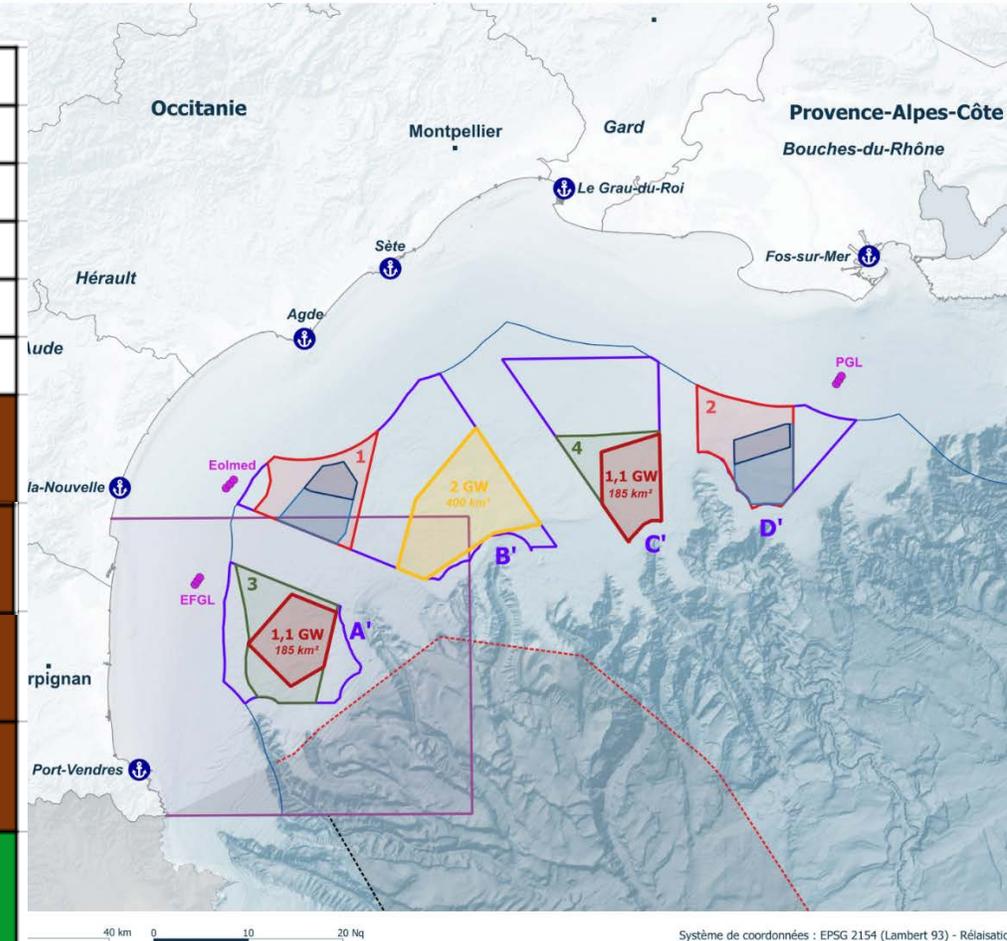
Respect d'un volume plancher de 5GW (solutions 4,7 et 4,9 GW non comparées).

Scénarios de puissance combinant des solutions spatialisées :

- A' : solution 1,1GW
- B' : solution 2 GW et 3,1GW
- C' : solution 1,1GW, 2GW densifié et 2GW
- D' : Pas de nouveau projet

SCENARIOS DE DEVELOPPEMENT A 2050

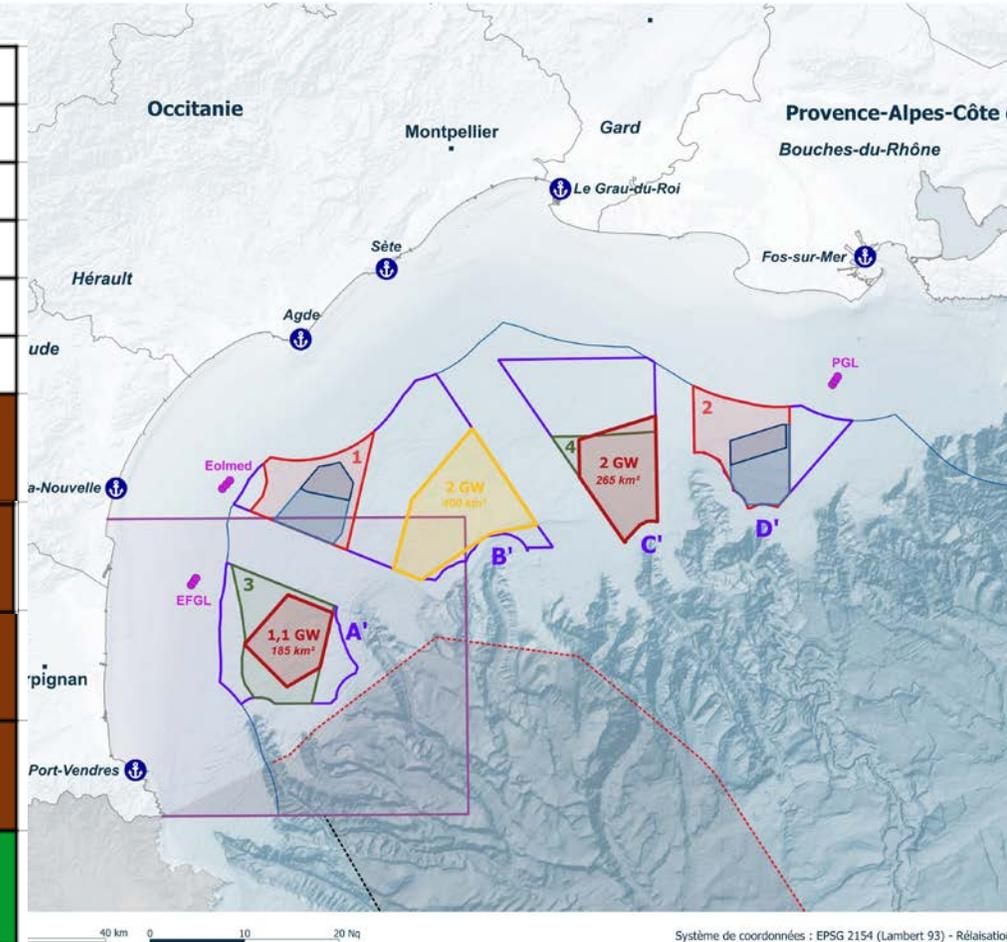
Scénario GW	5,8	6,7	6,7	6,9	7,8
Zone A'	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Zone B'	2	2	2	3,1	3,1
Zone C'	1,1	2 densifié	2	1,1	2
Zone D'	0	0	0	0	0
<u>AO6/AO9 et pilotes</u>	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Biodiversité		100 Éoliennes C'	100 Éoliennes C'	volume	volume+
Paysage			1,1A'+ 400km2 C'	1,1A'+3,1B'	
Pêche					
Transport					
Puissance > 5GW		+	+	+	++
Nombre d'éoliennes	322	372	372	383	433



Système de coordonnées : EPSG 2154 (Lambert 93) - Réalisation

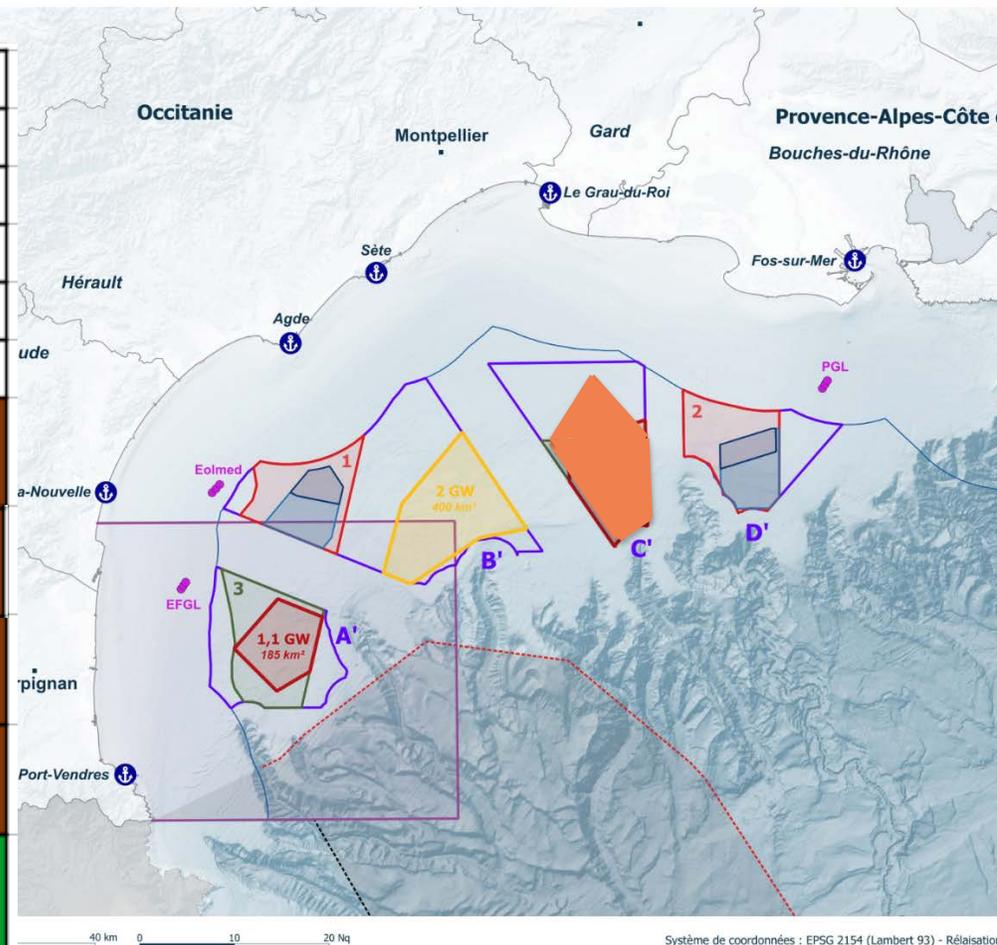
SCENARIOS DE DEVELOPPEMENT A 2050

Scénario GW	5,8	6,7	6,7	6,9	7,8
Zone A'	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Zone B'	2	2	2	3,1	3,1
Zone C'	1,1	2 densifié	2	1,1	2
Zone D'	0	0	0	0	0
<u>AO6/AO9 et pilotes</u>	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Biodiversité		100 Éoliennes C'	100 Éoliennes C'	volume	volume+
Paysage			1,1A'+ 400km2 C'	1,1A'+3,1B'	
Pêche					
Transport					
Puissance > 5GW		+	+	+	++
Nombre d'éoliennes	322	372	372	383	433



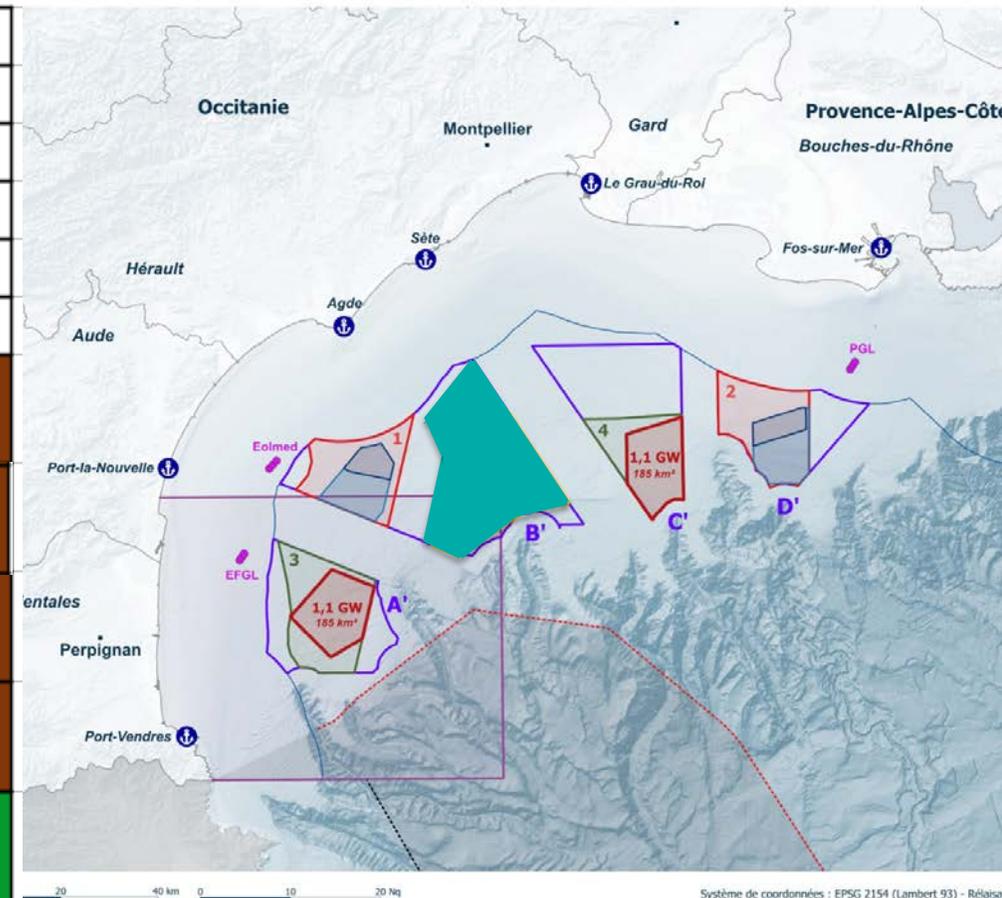
SCENARIOS DE DEVELOPPEMENT A 2050

Scénario GW	5,8	6,7	6,7	6,9	7,8
Zone A'	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Zone B'	2	2	2	3,1	3,1
Zone C'	1,1	2 densifié	2	1,1	2
Zone D'	0	0	0	0	0
<u>AO6/AO9 et pilotes</u>	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Biodiversité		100 Éoliennes C'	100 Éoliennes C'	volume	volume+
Paysage			1,1A'+ 400km2 C'	1,1A'+3,1B'	
Pêche					
Transport					
Puissance > 5GW		+	+	+	++
Nombre d'éoliennes	322	372	372	383	433



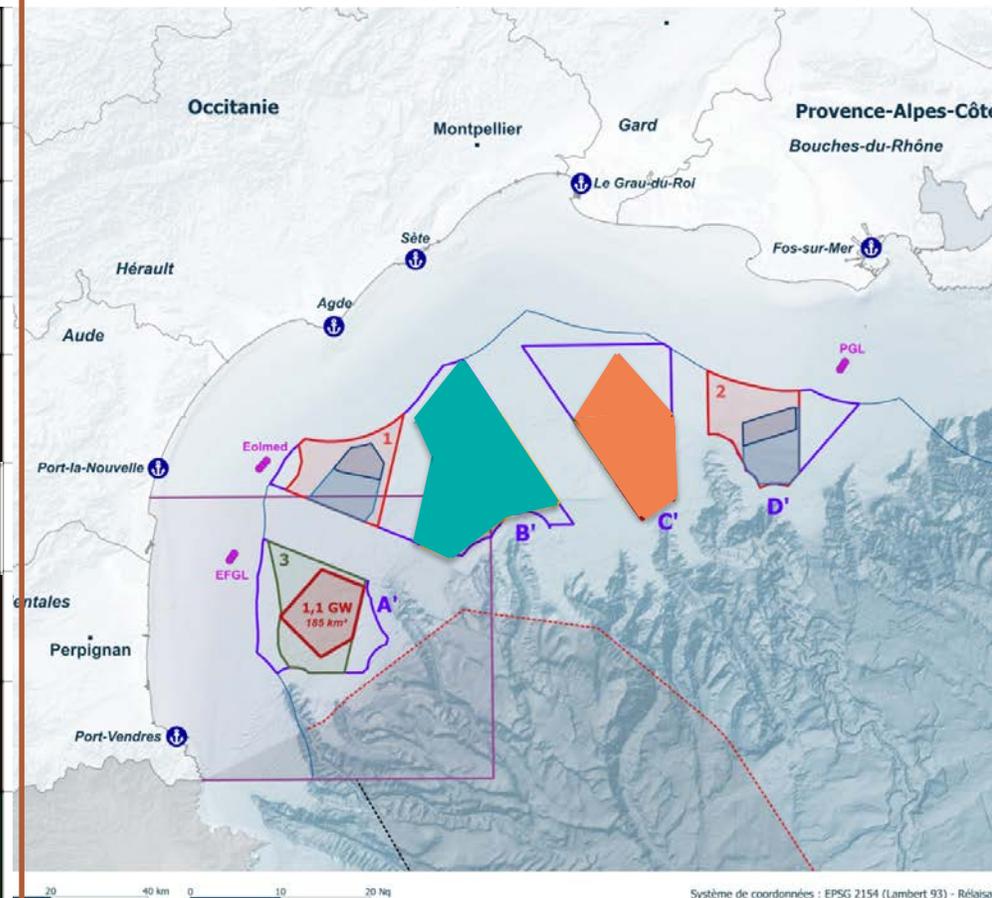
SCENARIOS DE DEVELOPPEMENT A 2050

Scénario GW	5,8	6,7	6,7	6,9	7,8
Zone A'	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Zone B'	2	2	2	3,1	3,1
Zone C'	1,1	2 densifié	2	1,1	2
Zone D'	0	0	0	0	0
<u>AO6/AO9 et pilotes</u>	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Biodiversité		100 Éoliennes C'	100 Éoliennes C'	volume	volume+
Paysage			1,1A'+400km2 C'	1,1A'+3,1B'	
Pêche					
Transport					
Puissance > 5GW		+	+	+	++
Nombre d'éoliennes	322	372	372	383	433



SCENARIOS DE DEVELOPPEMENT A 2050

Scénario GW	5,8	6,7	6,7	6,9	7,8
Zone A'	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Zone B'	2	2	2	3,1	3,1
Zone C'	1,1	2 densifié	2	1,1	2
Zone D'	0	0	0	0	0
<u>AO6/AO9 et pilotes</u>	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Biodiversité		100 Éoliennes C'	100 Éoliennes C'	volume	volume+
Paysage			1,1A'+400km2 C'	1,1A'+3,1B'	
Pêche					
Transport					
Puissance > 5GW		+	+	+	++
Nombre d'éoliennes	322	372	372	383	433



CADENCEMENT DES PROJETS – CARTOGRAPHIE N°1

Deux objectifs cartographiques :

- à horizon dix ans (*cartographie 1*)

Parcs à attribuer dans les 10 ans pour une mise en service en 2035 (AO10) et 2040 (AO11)

- et à horizon 2050 (*cartographie 2*)

Parcs à attribuer postérieurement à 10 ans, après une nouvelle participation du public, et à mettre en service d'ici à 2050

Plusieurs possibilités pour la cartographie n°1 à 10 ans au sein de la fourchette **+ 2 à +3,5 GW**

- Soit un seul parc de 2 GW,
- Soit deux parcs cumulant 2,2 GW (2x1,1) ou 3,1 GW (2+1,1)

qui restent à préciser en fonction des capacités de raccordement de RTE en cours de définition

4 Approbation des propositions en matière de ZPF

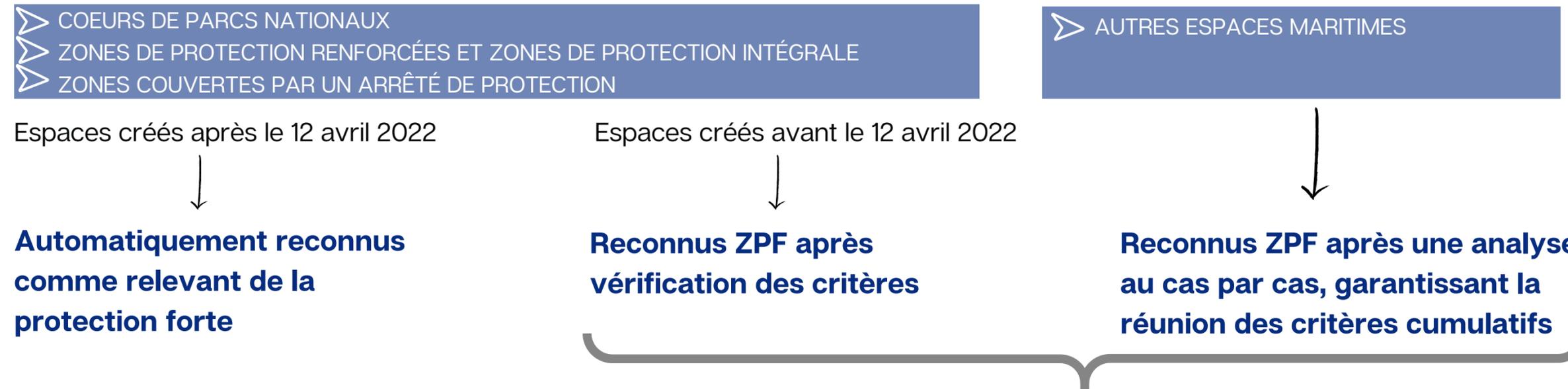
4

Approbation des propositions en matière de ZPF

CRITÈRES DE RECONNAISSANCE ZPF

Décret n°2022-527 du 12 avril 2022

DÉFINITION : Zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées et ce de manière pérenne.



CRITÈRES

- Ne font pas l'objet d'activités humaines pouvant engendrer des pressions sur les enjeux écologiques ou disposent de mesures de gestion ou d'une réglementation des activités visant à diminuer ou supprimer les pressions
- Disposent d'objectifs de protection, en priorité à travers un document de gestion
- Bénéficient d'un dispositif opérationnel de contrôle des réglementations ou des mesures de gestion

L'analyse évalue le caractère pérenne de ces critères et les pressions à venir qui sont connues, notamment en conséquence des projets ou aménagements prévus

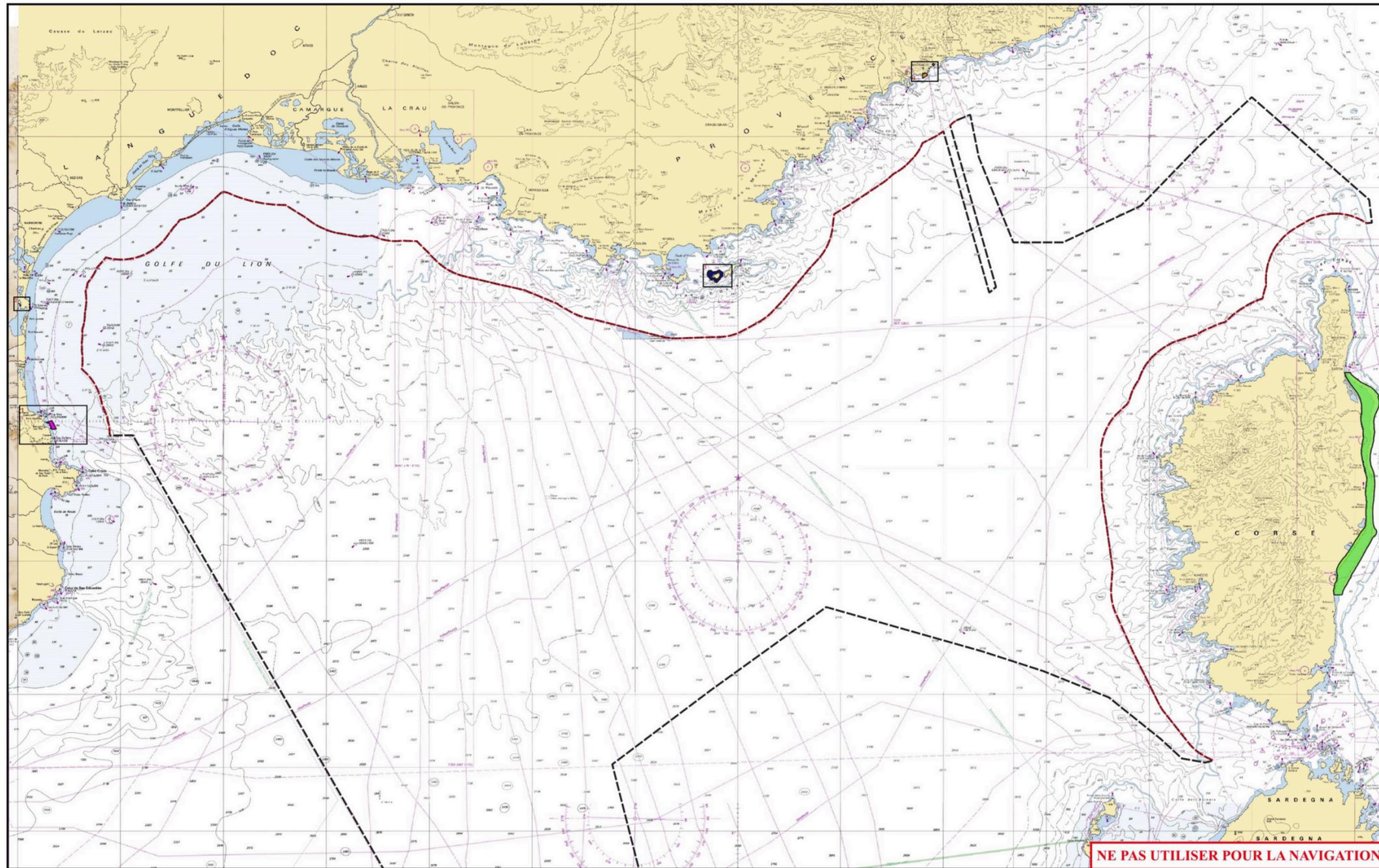
4

Approbation des propositions en matière de ZPF

POUR AVIS

Proposition de recommandations du Conseil maritime de façade

-  1 projet de labellisation de la réserve naturelle marine de Cerbère Banyuls (66) – porté par le CD66
-  1 projet de labellisation du coeur marin de l'île de Port-Cros (83) – porté par le PNPC
-  1 projet de labellisation du cantonnement de pêche du Cap d'Ail (06) – porté par la commune de Cap d'Ail
-  1 projet de labellisation de la réserve de pêche de Roquebrune (06) – porté par la CARF
-  1 projet de labellisation au sein de la N2000 Grand herbier de la côte orientale (2B) – porté par l'OEC



LEGENDE :

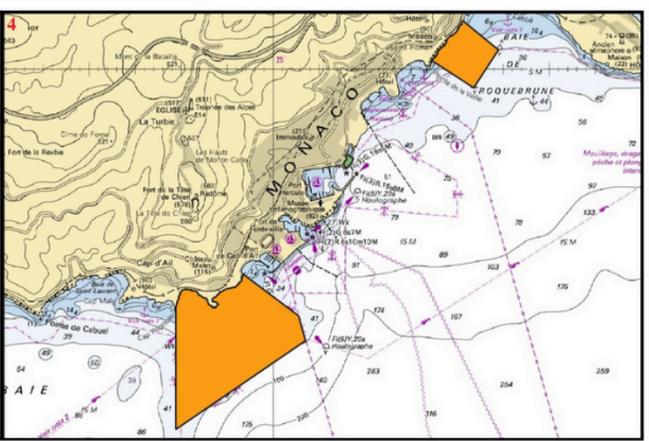
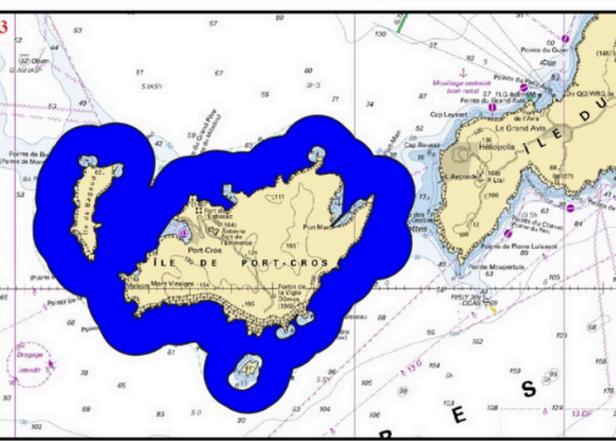
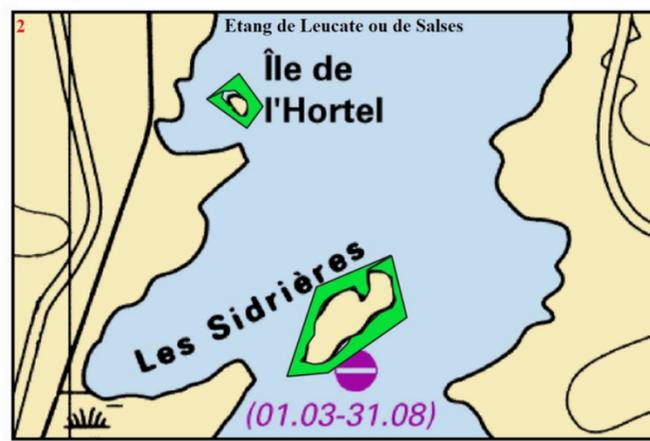
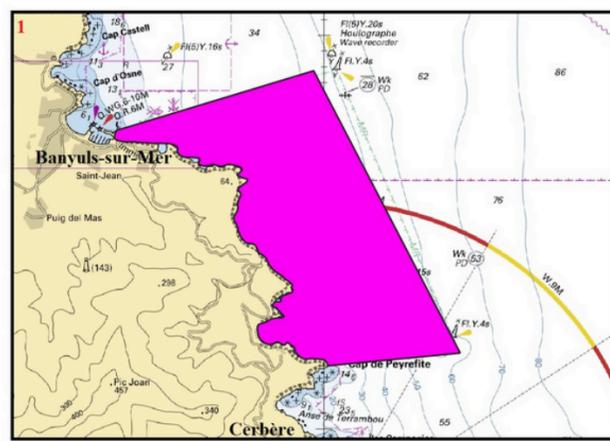
- Réserve naturelle marine
- Zones de protection biotope labellisées de droit
- Coeur de Port Cros
- Cantonnements de pêche (Cap d'Ail et Roquebrune)
- Grand herbier de la côte orientale
- Zone économique exclusive
- Limite de mer territoriale (12 Nqs)

Projet de zones de protection fortes proposées au CMF du 22 juillet 2024

Carte : 
 QGIS
 WGS 84



NE PAS UTILISER POUR LA NAVIGATION



5

Travaux des instances

5

Travaux des instances

Commission spécialisée en charge de l'emploi et de la formation aux métiers de la mer

Retour sur 3 années d'existence :

- 7 réunions plénières de la Commission spécialisée
- La création d'un Observatoire interrégional des métiers de la mer actif et doté d'un financement pérenne
- La progression du BIMer dans les établissements de la façade en 2024 (pour mémoire en 2023, 350 lauréats) : 187 en Occitanie, 7 en Corse, 317 en PACA, **soit + de 500**
- La préfiguration d'une feuille de route axée sur la féminisation des métiers de la mer



Prorogation du mandat pour 3 années supplémentaires

5

Travaux des instances

Commission spécialisée en charge de l'emploi et de la formation aux métiers de la mer



Jeudi 4 juillet 2024 Journée des métiers de la mer à Marseille, environ 60 participants

3 thématiques abordées :

- Recommandations du Cahier Filières *Pêche et aquaculture*
- Féminisation des métiers de la mer
- Formation / recrutement



Éléments de calendrier

- **12 - 29 juillet :**
 - Consultation des membres du CMF sur le projet de mise à jour de la Stratégie de façade maritime (préalablement à la prise en compte du compte-rendu du débat)
- **Début septembre :**
 - consultation des membres du **CMF** sur le projet de mise à jour de la **Stratégie de façade maritime** (tenant compte du débat et de la consultation de juillet)
 - consultation des membres de la **CP** sur le **projet de réponse au compte-rendu du débat public** et sur le projet de mise à jour de la **Stratégie de façade maritime**



Prochaine réunion le 9 décembre 2024
14h30-17h30
à Montpellier



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention